

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T070-2026

**Portant réglementation temporaire de la circulation et d'occupation du domaine public,
rue Charles de GAULLE, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'avis favorable du département du Rhône en date du 04/06/2026,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les manifestations, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

- ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite sur la rue Charles de GAULLE à l'occasion des soirées terrasses.
- ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable tous les vendredis soir du vendredi 19 juin 2026 au vendredi 04 septembre 2026 de 19h à 22h.
- ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la D25 (rue Micky Barange et rue du Stade) et le chemin de la Maillarde.
- ARTICLE 4 : Un arrêt provisoire sera mis en place pour les lignes de bus sur la RD30 au niveau du rond-point du Chameau.
- ARTICLE 5 : La Mairie de Soucieu en Jarrest est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la Mairie de Soucieu en Jarrest, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
 - à Madame la Directrice Générale des Services,
 - à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
 - à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
 - à Monsieur le Responsable du SYTRAL
 - à Monsieur le Responsable de TRANSDEV

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 04/06/2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 04/06/26

